

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2023

---

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 237

présenté par

M. Cormier-Bouligeon, M. Metzdorf, M. Sorre, M. Marion, M. Ardouin, M. Guillemard,  
Mme Vignon, M. Rudigoz, M. Perrot, M. Ledoux, M. Marchive et Mme Riotton

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« et le mot : « infrarégionale » est remplacé par le mot : « infradépartementale » ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La densité de médecins généralistes et spécialistes par habitant sera calculée à l'occasion d'un diagnostic territorial établi département par département au niveau des territoires de santé qui devraient être définis sur la base des cantons au plus proche de la vie réelle des patients.